

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Si vous souhaitez vous désinscrire, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante jpn.avocat@skynet.be

Augmentation de plus de 30 % pour les amendes prévues par le Code de la route

Depuis le 1^{er} janvier, les décimes additionnels sont portés à 70 au lieu de 50. En pratique, jusqu'au 31 décembre 2016, un justiciable, condamné, par exemple, à 50,00€ d'amende pour un excès de vitesse voyait l'amende multipliée par 6 et devait payer 300,00€. Désormais, l'amende sera multipliée par 8 et le justiciable devra payer 400,00€.

Colloque du 15 décembre 2016: l'électrochoc numérique

Nous devons tous nous adapter aux progrès qu'apporte la technologie numérique. A l'initiative des barreaux francophones (Avocats.be), un colloque a été consacré à ce phénomène qui bouleverse fondamentalement notre société, ainsi que notre manière de vivre et de travailler.

En effet, à l'intelligence de chacun d'entre nous, s'ajoutent maintenant l'intelligence collective via les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle. La défaite, subie il y a quelques mois, par le champion du monde du jeu de go face à un robot a démontré que désormais l'intelligence artificielle est capable de « réfléchir » à une solution et de s'améliorer en fonction des résultats de sa « réflexion ». Google prévoit qu'en 2029, un robot aura les mêmes capacités qu'un être humain. Deux robots ont déjà réussi l'exploit de connecter leur algorithme en ligne pour se reproduire grâce à une imprimante 3D.

Le robot pourra-t-il un jour dominer l'homme ? Selon les orateurs du colloque, il est impossible de donner une réponse, ce qui est assez interpellant. Certes, je suis fasciné par les progrès des technologies numériques mais je pense que ces progrès doivent, s'accompagner, d'une réflexion approfondie quant aux conséquences humaines des bouleversements qu'ils vont provoquer. Si nécessaire, il conviendrait de légiférer rapidement pour éviter les dérapages.

Les orateurs de ce colloque estiment que l'avenir est à la collaboration entre l'homme et les machines. Ainsi par exemple, Avocats.be est à la recherche d'un partenaire commercial qui pourra compiler, classer et mettre au point un moteur de recherche qui ouvrirait un accès très rapide au million de décisions judiciaires rendues chaque année en Belgique (ce qu'on appelle la jurisprudence). Ce travail devrait être réalisé par des informaticiens et ingénieurs, en collaboration avec des avocats. L'intelligence artificielle apporterait, dans ce cas, une énorme plus-value en termes de rapidité des recherches.

En outre, à la demande du Ministre de la justice, Avocats.be et l'OVB (l'ensemble des barreaux flamands) sont venus au secours des pouvoirs publics pour que le dépôt des actes de procédure par voie électronique puisse enfin se réaliser. Le système est financé, d'une part, par Avocats.be et l'OVB, et, d'autre part, par l'état. Selon le Ministre Geens, le pouvoir judiciaire sera prêt fin 2017. Affaire à suivre.

Jean-Pol Nijs
Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière
Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages

jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be